# Le Point sur l' El Nº8 – OCTOBRE 2022

### **DREAL PACA**

L'association a sollicité la DREAL PACA pour une réunion d'information sur les évolutions réglementaires de l'arrêté du 2 février 1998 et les prélèvements environnementaux à mettre en œuvre suites au corpus réglementaire du post incendie de Rouen. La DREAL souhaite évoquer ces points lors de la prochaine Rencontre des Installations Classées (RIC). L'association lui a transmis les sujets que ces adhérents souhaiteraient qu'elle aborde également lors de cette prochaine réunion à savoir l'organisation de la DREAL PACA / le décret sur les microplastiques / la sécheresse / la réglementation IED – point d'actualité / la fiche G/P.

### **SUJETS PHARES**

### AIR - ATMOSUD:

Environnement-Industrie poursuit son accompagnement des exploitants soumis aux prescriptions des « APC COV », et travaille sur les sujets suivants :

La mise en place de conventions entre industriels et Atmosud concernant la gestion des anomalies d'émissions de COV. Ce dispositif, appelé « VIGIE » vise à alerter les exploitants en cas de dépassement de valeurs spécifiques sur certaines stations de mesure d'Atmosud.

La mise en place de mesures des émissions de torches. Les exploitants mènent une réflexion commune sur les techniques de mesure permettant de quantifier les émissions aux torches, afin d'améliorer les connaissances sur ce sujet.

Enfin, Environnement-Industrie a animé un échange avec Atmosud sur la mise à disposition des données brutes issues des stations de mesure, soit via un interface « expert » sur le site d'Atmosud, soit via le développement de modules informatiques permettant la transmission directe de données.

### **EAU - SECHERESSE:**

Cet été a été marqué par la sécheresse et la mise en œuvre des nouveaux plans - plans sécheresse mis à jour cette année dans le but d'harmoniser les mesures de gestion au niveau national. Dans la pratique, en région PACA, nous avons pu constater que cette harmonisation n'avait pas été respectée et que chaque département exige des mesures de restrictions de la ressource en eau, pour les usagers industriels, différentes. La notion de ressource maitrisée, propre à la région PACA, apparaît toujours, dans les plans de plusieurs départements, sans n'être jamais clairement définie. Cela porte à confusion, puisque les mesures de restriction ne sont pas applicables pour des prélèvements dans ces ressources, mais l'interprétation diffère parfois entre l'inspection et les industriels.

Nous avons adressé, en septembre 2022, un courrier au préfet coordinateur de Bassin afin de lui faire remonter :

la nécessité de mettre en place des Arrêtés sécheresse propre à chaque industriel,

l'ambiguïté qui réside toujours autour de la notion de ressource maitrisée ainsi que

le manque de clarté dans la diffusion et l'applicabilité des arrêtés sécheresse.

Pour rappel, la situation à ce jour n'est toujours pas revenue à la normale sauf pour les départements des Hautes Alpes et du Var. Ces informations sont disponibles sur le site de <u>propluvia</u> et les arrêtés sur le site de votre préfecture.



#### **EAU** – SDAGE et **SAGEs...**:

La gestion de la ressource est devenue le sujet prioritaire dans le domaine de l'eau. Après des années, voire des décennies, de travail sur l'amélioration de la qualité des masses d'eau, l'effort doit bien évidemment continuer avec la réduction des substances dangereuses et autres polluants dits « émergents ». Mais cette année de sècheresse et l'été particulièrement aride a dirigé les projecteurs sur la question de la répartition de cette ressource précieuse pour la biodiversité autant que pour les activités humaines. Il y a le court terme, avec la cohorte de mesures plus ou moins disparates, plutôt mal communiquées, voire difficiles à comprendre. Et il y a le long terme, seul moyen de bien se préparer aux pénuries chroniques, aux demandes légitimes des uns et des autres de bénéficier de cette ressource indispensable. Le SDAGE est là pour ça, notamment organiser les échanges et arbitrages entre les parties prenantes et instaurer les principes de base. Mais comme le diable est dans les détails, c'est souvent au niveau local que les « vraies » décisions seront prises. C'est pourquoi on voit fleurir des SAGEs (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) consacrés aux divers bassins versants. Ainsi 3 SAGEs sont en cours de validation dans notre région (la Durance, l'Arc, la Crau) et d'autres en devenir (en particulier un SAGE Etang de Berre). Nous (Environnement-Industrie) veillons à ce que les industriels soient représentés à hauteur de leurs enjeux dans ces instances qui vont définir les conditions de cette répartition demain.

N'hésitez pas à nous faire part de vos préoccupations, voire de votre intérêt de participer à ces instances, le cas échéant nous solliciterons les entreprises les plus concernées.

### RISQUES - REFONTE REGLEMENTAIRE POST INCIDENT DE ROUEN 2019 :

En cette fin d'année 2022, nous avons axé nos GT sur la détermination de la liste des produits de décomposition en cas d'incendie pour les installations SEVESO et les entrepôts 1510 soumis à Autorisation et les premiers prélèvements environnementaux à mettre en place en cas d'incident. La parution du guide professionnel et celle de l'avis sur les premiers prélèvements environnementaux sont très attendues afin de comprendre les attentes de l'état et de pouvoir mettre en œuvre ces nouvelles prescriptions.

Dès lors, nous organiserons de nouvelles réunions d'échanges afin d'accompagner au mieux nos adhérents dans la mise en œuvre de ces exigences (mutualisation de moyens lorsque cela sera possible / rencontre avec les prestataires offrant des solutions adaptées / partage d'expérience entre industriels ...)

La parution des guides officiels sur les Liquides Inflammables applicables aux ICPE soumises à Déclaration et Enregistrement déclenchera également l'organisation de réunions.

### **APPUIS TECHNIQUES**

# **VEILLE REGLEMENTAIRE:**

ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Tarascon), LYONDELLBASELL (Berre), PRIMAGAZ (Lavéra)

# **AUDIT REGLEMENTAIRE:**

ARKEMA (St Auban), KEMONE (St Auban), KEMONE (Lavéra), KEMONE (Fos sur Mer), M2i (Salin de Giraud), NAPHTACHI-MIE (Lavéra), PRIMAGAZ (Lavéra)



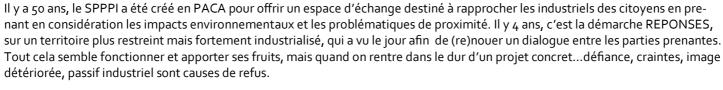
# **TELEDECLARATION GIDAF**

GAZEL ENERGY (Gardanne), SIH (Cannes)

# Réflexion ... à partager

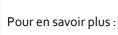
# Il y a 50 ans, le SPPPI, et maintenant...un « Lab territorial »!

Nous savons que les activités industrielles sont (re)devenues indispensables pour la souveraineté économique de notre pays et la période dans laquelle nous sommes entrés exige des mutations importantes de l'outil : réduction des émissions, décarbonation, énergies renouvelables, relocalisations. Mais toute bonne nouvelle ne vient pas sans sa face cachée, cause des désormais courantes « injonctions contradictoires » ou du syndrome « NIMBY » (pas dans mon jardin – en anglais). Certains parlerons d'acceptabilité sociétale, d'autres de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, l'objet étant : comment faire accepter l'installation d'une activité industrielle, à priori inquiétante parce que classée ICPE ou parce que tout simplement nouvelle et suspecte par définition?



Les exigences de la société se sont accrues, certes, c'est ce que l'on entend souvent, mais ce n'est pas suffisant pour expliquer cet échec collectif, car compte-tenu des progrès technologiques et de l'évolution des règlementations, la réponse aux exigences semble à la hauteur. Qu'est-ce qui ne va pas ? Peut-être que très peu de monde comprend réellement ce que leur apporte l'industrie ? Peutêtre que beaucoup pensent qu'elle apporte trop de risques et de nuisances ? Peut-être que les élus des collectivités et les citoyens se rejoignent vite dans le syndrome NIMBY? Peut-être qu'à longueur de medias on ne parle que de malversations, pollutions, collusions? Peut-être que l'acculturation scientifique est largement insuffisante et hormis quelques médias spécialisés à faible diffusion, absente des médias courants?

Alors émerge une nouvelle initiative, profondément réfléchie, s'appuyant sur l'expérience et les échecs, animée d'une grande détermination : un laboratoire territorial. Puisse-t-il aider à renverser le paradigme!



https://mprovence.com/un-lab-territorial-pour-une-meilleure-acceptabilite-de-lindustrie/



**REFLEXION** 

... à partager

10 novembre • Formation « Fondamentaux du droit des ICPE »

24 novembre • Rencontre des Installations Classées de la DREAL PACA 29 novembre • Formation « Gestion des déchets industriels »

1<sup>er</sup> décembre • Conseil d'Administration

13 décembre • Formation « GEREP »

14 décembre • Groupe de Travail « CANAFB »



# Liste des « Info RESEAU » 2022 :

luants atmosphériques

N° 24 - REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN > 5 nouveaux tutoriels disponibles

N° 25 - ACTUALITE EAU > Déclinaisons locales du programme de mesures du SDAGE

N° 26 - VISIOCONFERENCE > Dispositifs de traçabilité des déchets < 23.06.22 N° 27 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté relatif aux données des filières REP

N° 28 - INRS > Nouvelle version du logiciel SEIRICH d'évaluation des risques chimiques N° 29- SECHERESSE EN PACA > DECRYPTAGE DES PLANS SECHERESSE 2022 ET POINT SUR LA SITUATION (juillet 2022)

N° 30 - SECHERESSE EN PACA > NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE DEFICIT EN EAU DU BASSIN DE LA DURANCE

N° 31 - ENERGIE - Appel à projet "Industrie Zéro Fossile" > DECARB FLASH N° 32 - DREAL PACA > Webinaire Autorisation environnementale - 4 octobre 2022

N° 33 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté modifiant plusieurs AM relatifs aux installations de combustion

N° 34 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté établissant le plan national de réduction des émissions de pol-



